



FICHE DESCRIPTIVE

QUI PEUT S'INSCRIRE A L'OPERATION ?

L'évènement est ouvert à tous et notamment :

- aux relais officiels de l'Union européenne sur les territoires et aux acteurs qui diffusent de l'information européenne ;
- aux partenaires et aux gestionnaires de fonds européens ;
- aux organismes bénéficiaires de financements européens (associations, collectivités, entreprises...).

Plus largement, à tous les acteurs qui souhaitent faire découvrir leur activité sous l'angle européen.

QUAND ORGANISER UN EVENEMENT ?

Toute action organisée **au cours du mois de mai** pourra faire l'objet d'un relais et d'un accompagnement par le niveau régional sous la bannière du « Joli mois de l'Europe ».

QUEL TYPE D'EVENEMENT ORGANISER ?

L'objectif est de **promouvoir l'Europe, sa diversité culturelle et l'effet de ses politiques à l'échelle des territoires**. Le Joli mois de l'Europe peut, par exemple, labelliser :

- une journée portes-ouvertes, des visites guidées de projets ;
- une balade pédestre ou à vélo, pour parcourir un itinéraire maillé de projets soutenus par l'Europe ;
- une conférence-débat, une projection de film, un temps culturel autour de la thématique Europe ;
- une dégustation de produits pour faire découvrir la gastronomie européenne et locale ;
- ...



QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LA REGION ?

- La mise à disposition d'un **kit de communication** permettant d'animer les événements (affiches, signalétique, objets promotionnels ...);
- Une **visibilité** de votre action à travers les outils de communication de la Région (actualités et programme diffusés sur les sites internet et les réseaux sociaux);
- Un relais du programme des événements dans la **presse régionale**.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE ORGANISATRICE D'UN EVENEMENT ?

Il suffit d'utiliser **les visuels fournis par la Région** (logos, affiches, bannières web...), de transmettre les **retombées presse**, des **photos** de l'évènement et **d'inviter à la manifestation la Région** et les représentants de l'Etat en région ainsi que les Départements.

Pour toute question, contactez-nous :

Région Hauts-de-France : jme@hautsdefrance.fr

